

# HAUTE-NORMANDIE



**1,84** million d'habitants  
(données INSEE de 2011)

**2,83 %**  
de la population française

→ SEINE-MARITIME  
EURE

« LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL. »



## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Catherine BELMANS**

Désignée à temps partiel par le Préfet de région depuis 2010 placée auprès du SGAR.

### SGAR

7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN Cedex  
catherine.belmans@haute-normandie.pref.gouv.fr  
Tél. 02 32 76 54 73 - Fax : 02 32 76 51 35

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du CREFOR :  
[www.crefor-hn.fr](http://www.crefor-hn.fr)  
Tél. 02 32 18 49 30

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Seules les données issues des évaluations des Journées Défense Citoyenneté (JDC) de 2009-2010 permettent de quantifier la situation de l'illettrisme en Haute-Normandie. La Haute-Normandie a bénéficié d'une extension régionale de l'enquête nationale Information et Vie Quotidienne reconduite en 2012. Une analyse approfondie à partir des données régionales sera proposée par l'INSEE, l'ANLCI et le CREFOR en 2013.

- En 2011, 4,6 % des jeunes sont repérés comme étant en grande difficulté de lecture (données JDC), soit 947 jeunes.

- Selon des données du Rectorat de Rouen pour 2004 :

// 62,5 % des élèves de 6<sup>ème</sup> réussissent les évaluations en français (64,7 % au niveau national).

// 60,5 % des élèves de 6<sup>ème</sup> réussissent les évaluations en mathématiques (64,3 % au niveau national).

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN HAUTE-NORMANDIE

La gestion administrative de la mission régionale est assurée dans son ensemble par la chargée de mission régionale placée au sein du SGAR.

La chargée de mission régionale de l'ANLCI a pour mission la création et l'animation du réseau d'acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Elle facilite les collaborations, les échanges d'information et des pratiques. Cette dynamique impulsée cherche à créer de la valeur ajoutée à partir des actions existantes sur le territoire, à travers notamment la mutualisation des moyens d'intervention.

Le Pôle lutte contre l'illettrisme (PLCI), centre de ressources illettrisme en Haute-Normandie, est accueilli au sein du CREFOR (Centre de Ressources Emploi FORMation). Son fonctionnement est financé par la DIRECCTE. L'équipe du PLCI propose un accueil et assure l'information auprès de tout public. Elle apporte un appui pédagogique et technique aux acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, en diffusant des ressources documentaires et des outils d'aide à la décision. Le PLCI propose des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs pour leur professionnalisation. Il participe également à des groupes de travail interinstitutionnels et à des groupes de recherche et de réflexion au niveau régional et national avec l'ANLCI.

Différents outils ont été développés par le Pôle lutte contre l'illettrisme pour remplir ses missions :

- Deux blogs, un sur la lutte contre l'illettrisme et les compétences de base en entreprise (<http://illentreprise.canalblog.com/>) et un autre sur la prévention de l'illettrisme (<http://illprevention.canalblog.com/>).
- Une cartographie des actions de prévention et de formation (en construction dès 2012).
- Un service téléphonique, le numéro indigo « illettrisme-info service ».
- Une lettre électronique trimestrielle avec l'actualité de la lutte contre l'illettrisme au niveau régional, national, européen et international.
- Un panorama de presse bimensuel, proposant une sélection d'articles parus dans la presse nationale et régionale sur le thème de l'illettrisme.
- Une publication hebdomadaire électronique, le « Point d'Actualité » sur la formation et l'emploi, avec une rubrique consacrée aux savoirs de base.

La mission régionale de l'ANLCI et le PLCI travaillent en complémentarité. Les deux services se réunissent et échangent de manière régulière et participent aux réunions des organismes partenaires.



2

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

En 2005 est lancé le Plan d'Action Régional en Faveur de l'Éducation de Base (PAREB). Ce plan régional concerne spécifiquement l'éducation de base des enfants, des jeunes et des adultes. À travers ce document stratégique, une réponse est apportée à la priorité régionale de lutte contre les exclusions dont la lutte contre l'illettrisme est au cœur.

Programmé pour 3 ans (2005-2007), le PAREB a été prolongé jusqu'en 2009. Il s'articule autour de 4 grandes priorités :

- Stabiliser le pilotage.
- Mieux connaître les personnes.
- Développer les offres de services.
- Renforcer les ressources.

Ce premier plan régional a été défini de manière large et ambitieuse, comportant un grand nombre d'actions, rendant difficile le suivi de son ensemble et la valorisation des réalisations effectives.

**Les signataires du PAREB :** Préfecture, Rectorat, DRAC, DIRECCTE.

Un nouveau plan régional est en cours d'élaboration. Pour ce faire, une extension de l'enquête IVQ de l'INSEE a été demandée en 2011 grâce au soutien financier du Conseil régional. Dans le cadre de ce nouveau document, une ouverture à des nouveaux partenaires est souhaitée.





## 3

## DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

En termes de prévention, de nombreuses actions sont déployées sur le territoire impulsées notamment par les services de l'État.

L'Éducation nationale a mis en place des Cours Préparatoires (CP) à effectif réduit (10 élèves) pour faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux à des enfants vivant dans des milieux défavorisés. L'extension de ce dispositif a permis la création de 10 Cours Préparatoires. Ce dispositif procure également une aide aux élèves en grande difficulté par l'intervention d'assistants d'éducation.

L'Éducation nationale mène aussi des actions pour lutter contre le décrochage scolaire, à travers le développement de plateformes du décrochage scolaire et un travail ciblant les zones rurales.

La Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, intervient tout particulièrement sur le champ de l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs qui lui sont confiés, par le dispositif des classes relais en lien avec l'Éducation nationale.

D'autres dispositifs nationaux sont déclinés en région tels que les Contrats Educatifs Locaux (CEL), les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS). Ces dispositifs sont impulsés par les services de l'État en lien avec les Collectivités Territoriales et des partenaires tels que les CAF. Les directions de la cohésion sociale mènent également une action d'aide à la parentalité, tel le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

La DRAC (Direction régionale aux affaires culturelles) soutient quant à elle des actions autour du livre pour la petite enfance ou des adolescents, dans des bibliothèques de rue, des ateliers d'écriture ou autres, y compris en milieu carcéral. Elle encourage les municipalités volontaires à s'inscrire dans le dispositif Ville-lecture lancé par le Ministère de la Culture. La prévention de l'illettrisme passe aussi en Haute-Normandie par des opérations telles que le « Festival du livre » ou « Lire à voix haute ».

Dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI, un travail a été mené autour de « la lecture comme moyen de prévention de l'illettrisme en zone rurale ». Les praticiens (animateurs, éducateurs et bibliothécaires) se sont réunis pour analyser cinq actions de prévention réalisées par des associations à vocation culturelle, qui s'appuient sur le livre et la lecture en milieu rural.

Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, le diagnostic réalisé par les différents acteurs est unanime, il y a un besoin criant en termes d'offre de formation. Nombreuses initiatives ont été menées dans ce cadre.

- Le plan régional PAREB cherche à organiser l'action partenariale des acteurs autour de deux axes de travail :
  - // Axe « insertion professionnelle » avec les jeunes sous statut scolaire, les jeunes en contrat d'alternance. Il s'agit d'un travail en partenariat entre la DIRECCTE, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), Pôle Emploi, les Missions Locales, les Services Publics pour l'Emploi Local (SPEL), le Conseil régional, et les Départements.
  - // Axe « parcours professionnels, et de la sécurisation ». Il s'agit d'un travail en partenariat entre la DIRECCTE, le Conseil régional, les OPCA, les partenaires sociaux, Pôle Emploi et les Maisons de l'Emploi et de la Formation. Ce travail partenarial est renforcé grâce à la déclinaison des accords-cadres signés au niveau national par l'ANLCI avec les OPCA. Un effort particulier est porté à la diffusion du référentiel Compétences clé en situation professionnelle développé par l'ANLCI. >>>



## ZOOM

### L'EXTENSION DE L'ENQUÊTE IVQ

L'extension de l'enquête Information et Vie Quotidienne 2012 de l'INSEE constitue une source précieuse d'information et de sensibilisation des partenaires leur donnant la connaissance nécessaire sur les personnes en situation d'illettrisme et permettant une meilleure prescription. Un travail d'étude et d'approfondissement des chiffres va permettre la production d'outils d'orientation de politique publique et une campagne de communication sur les résultats auprès des partenaires institutionnels et sociaux favorisera la mise en place de réponses plus adaptées aux besoins mis en relief.



»»» La DIRECCTE a mis en place le marché Compétences clés, dispositif qui finance un ensemble de formations à destination des demandeurs d'emploi, jeunes de 16-25 ans sans emploi sortis du système scolaire, salariés en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé, attestant d'un niveau de formation inférieur ou égal à V.

Ces actions ont une durée variable entre 40 et 400 heures de formation par apprenant selon ses besoins. Une cinquantaine d'opérateurs assurent les formations des bénéficiaires de ce dispositif en Haute-Normandie. Entre novembre 2010 et décembre 2011, le dispositif a bénéficié à 3610 apprenants, dont plus de 60 % étaient des femmes et ¾ étaient âgés de plus de 25 ans. Près de 50 % du public avait un niveau de formation Vbis et VI au moment de la prescription, orientation faite pour ¾ par Pôle Emploi. Le taux d'abandons de parcours est élevé depuis le début de ce marché et pourrait être dû aux difficultés d'accès au dispositif des personnes en situation d'illettrisme.

Le Conseil régional et la DIRECCTE ont demandé au CREFOR la réalisation d'une étude sur les ruptures des contrats d'apprentissage en 2012 (enquête SIENE). Cette étude pourrait servir de base à une commande analogue pour les ruptures des parcours du marché compétences clé.

Le Conseil régional a également mis en place un dispositif de formation aux savoirs de base : « Renforcer les Savoirs de Base ». Celui-ci vise à favoriser l'entrée ou le retour à la vie active des publics concernés par l'acquisition ou le perfectionnement des savoirs de base. Cette action s'adresse aux demandeurs d'emploi en difficulté avec les savoirs de base et se décline en deux axes, « lire, écrire, compter » et « français langue étrangère ». Les formations sont dispensées par une vingtaine d'organismes de formations sur le territoire. Elles sont d'une durée de 600 heures par apprenant, dont 105 heures en entreprise.

À travers le Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), des initiatives de lutte contre l'illettrisme dans les entreprises sont financées, telles des actions de sensibilisation des entreprises ou la proposition de diagnostics.

La participation de la chargée de mission à la négociation de la convention régionale entre la DIRECCTE et Pôle Emploi a permis la prise en compte de la problématique de l'illettrisme, pour assurer une sensibilisation des conseillers Pôle Emploi autour du référentiel compétences clés en situation professionnelle élaboré par l'ANLCl, afin d'améliorer la prescription, mais également l'offre de formation des organismes de formation.

En 2010, un colloque « illettrisme et travail » a été organisé à l'initiative de la CGT, rassemblant des organisations syndicales et des comités d'entreprise. Il a été notamment abordé le lien de cette problématique avec la responsabilité sociale de l'entreprise.

La Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts s'engage dans le cadre de son Programme Régional Enseignement Agriculture (PREA), avec sa mission insertion, auprès des publics confrontés à des difficultés de savoirs de base. Elle met en œuvre des actions qui s'appuient sur son propre réseau de « pôles ressources ». Un contact a été pris à l'occasion du comité de pilotage JDC pour engager une action de sensibilisation au sein d'établissements d'enseignement agricole en 2013.



#### 4

## UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le CPRDF intègre des actions en faveur de l'acquisition des savoirs de base, s'articulant avec les orientations stratégiques de la lutte contre l'illettrisme en Haute Normandie. Le diagnostic a pris en compte la dimension de l'illettrisme, préconisant la prise en compte des personnes en situation d'illettrisme dans la politique régionale de formation.
- Les contrats d'objectifs signés avec les branches intègrent la lutte contre l'illettrisme dans leurs priorités d'action.

